

Cadre pour une architecture de sécurité et un mécanisme de gouvernance au Moyen-Orient

Le Forum mondial du développement durable appelle la communauté internationale à agir maintenant par tous les moyens légaux et diplomatiques pour:

- (a) instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable dans les territoires palestiniens occupés et en Israël afin de permettre à l'aide vitale de parvenir sans entrave aux personnes qui en ont un besoin urgent et désespéré;
- (b) reconnaissant que la sécurité dépend non seulement de l'absence de conflit, mais aussi du respect des droits de l'homme et des responsabilités, de l'État de droit et de la coopération économique, assurer la sécurité humaine des peuples israélien et palestinien;
- (c) répondre au désir des Palestiniens de disposer d'un État souverain, sûr et libre, et
- (d) lancer un véritable processus de développement durable dans la région du Moyen-Orient.

Reconnaissant l'impératif existentiel d'assumer la responsabilité humaine [1] dans la sauvegarde de la sécurité humaine et des droits de l'homme des peuples palestinien et israélien, le Forum mondial sur le développement durable propose un cadre pour la sécurité et la coopération au Moyen-Orient [2]. [Fondé sur une approche systémique, ce cadre appelle à une transformation de la gouvernance régionale afin de répondre aux besoins et aux intérêts des générations actuelles et futures. En effet, il est temps de reléguer aux oubliettes la vision du Moyen-Orient comme une arène de confrontation divisée en sphères d'influence et comme un théâtre de guerre. Face à la dévastation et à la souffrance sans limites, l'humanité doit l'emporter sur les timorés, les lâches et les "réalistes" qui sont les otages de l'histoire. Le Cadre appelle à passer d'une culture de la guerre à une culture de la paix - une culture où la dynamique régionale est façonnée par l'équilibre des intérêts plutôt que par l'équilibre des pouvoirs, et par la recherche du compromis et de l'accord plutôt que par la recherche de l'avantage. Comprenons que ce temps de crise est aussi un temps d'opportunité pour les peuples palestinien et israélien de commencer à inventer leur avenir. Pour ces raisons, le Forum encourage les Etats membres des Nations Unies à considérer le Cadre suivant et ses mesures intégrées.

Le cadre pour une architecture de sécurité et un mécanisme de gouvernance au Moyen-Orient est décrit dans les sept préceptes et mesures suivants:

1. Dialogue politique et diplomatie: Mettre en œuvre un dialogue transfrontalier, centré sur les personnes, permettant aux parties de développer de nouvelles approches pour résoudre les problèmes du Moyen-Orient. Ce dialogue et cet engagement diplomatique doivent aborder les questions litigieuses et cultiver la confiance pour:

- (a) Promulguer un cessez-le-feu durable et une cessation des hostilités: Conscient que, conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) doit s'acquitter équitablement des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte en appliquant de manière décisive la résolution 2712 du CSNU[3]. [Les parties en conflit devraient respecter sincèrement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) et du CSNU, en instaurant rapidement une pause humanitaire durable et constamment respectée dans le conflit. Et, conformément à la résolution 2712 du Conseil de sécurité des Nations unies, le Conseil de sécurité des Nations unies est invité à exiger une cessation globale des hostilités et à favoriser activement une désescalade et une résolution du conflit.
- (b) Assurer la protection et le bien-être des civils: La résolution 2712 du Conseil de sécurité des Nations unies demande à toutes les parties concernées d'assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des civils. Il est impératif de cesser tout acte de violence à l'encontre des civils et de s'abstenir de violer le droit humanitaire international et les traités relatifs aux droits de l'homme, y compris la résolution 260 A (III) de l'Assemblée générale des Nations unies[4]. [En outre, le Conseil de sécurité des Nations unies doit s'opposer fermement au déplacement involontaire ou à l'expulsion de la population palestinienne des territoires palestiniens occupés et faciliter la libération rapide des personnes retenues en captivité en violation du droit international.
- (c) Garantir l'aide humanitaire : Conformément à la résolution 2712 du Conseil de sécurité des Nations unies, toutes les parties concernées sont invitées à s'acquitter avec diligence des responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international en permettant et en accélérant l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée à la population civile en détresse de Gaza. Il est impératif que toutes les parties s'abstiennent d'entraver la fourniture de l'aide et des services essentiels à la subsistance des habitants civils de Gaza.

Le Forum appelle le Conseil de sécurité des Nations unies à garantir des efforts significatifs en matière d'aide humanitaire, à approuver le rôle de coordination des Nations unies et à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans sa mission humanitaire, y compris la création de couloirs humanitaires dans la bande de Gaza, nécessaires pour répondre aux exigences logistiques afin de permettre une fourniture rapide, sûre, sans entrave et durable de l'aide humanitaire. En outre, des efforts concertés sont

- nécessaires pour préparer la communauté internationale à contribuer à la reconstruction de Gaza au lendemain du conflit.
- (d) Renforcement de la médiation diplomatique: Conformément à la Charte des Nations unies, le Conseil de sécurité des Nations unies est appelé à s'acquitter équitablement de sa responsabilité première, qui est de favoriser la paix. Le Forum recommande au CSNU d'exhorter les parties en conflit à faire preuve de retenue et à éviter une escalade du conflit. Reconnaissant l'importance des pays et des organisations régionales, ainsi que le rôle potentiel de médiation des nouveaux acteurs régionaux, le Forum exhorte le CSNU à aider le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétariat dans leurs efforts de consolidation de la paix. En outre, les États membres influents au niveau régional sont encouragés à adopter une attitude judicieuse, en contribuant de manière collaborative à une désescalade de la crise.
- (e) **Rechercher une solution diplomatique**: Conformément aux résolutions 242, 338, 337A(v), 1397, 1515 et 2334 [5] du Conseil de sécurité des Nations unies et à d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, une dissolution équitable du conflit israélo-palestinien peut être obtenue avec la création de deux États pour les deux peuples.

Plaçant les droits de l'homme et les responsabilités au centre de ses préoccupations, le Forum appelle à une résolution diplomatique et à la convocation par le Secrétaire général des Nations unies d'une conférence sur la paix, la sécurité et la coopération au Moyen-Orient. Cette conférence examinerait diverses options diplomatiques (y compris celles proposées dans le présent document) dans le but de favoriser une paix durable, la sécurité et le développement durable. Concluant sur un accord de paix global, la conférence comprendrait : une réaffirmation de la résolution 1397 du Conseil de sécurité des Nations unies et de la reconnaissance de l'État d'Israël et de l'État palestinien par l'initiative de paix arabe [6], ainsi qu'un calendrier définitif, une feuille de route et des mesures spécifiques pour la mise en œuvre d'une solution à deux États en vue d'une restauration complète des droits nationaux de la Palestine avec la création de l'État indépendant de Palestine exerçant sa souveraineté à l'intérieur des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale. Tout accord concernant l'avenir des territoires palestiniens occupés, y compris Gaza, doit affirmer la volonté autonome et les choix indépendants du peuple palestinien, en veillant à ce qu'aucun arrangement ne lui soit imposé par la force.

2. **Sécurité mutuelle**: Dans le cadre d'une approche systémique de la sécurité nationale et humaine, donner la priorité à la justice, à la compréhension mutuelle, à la réconciliation et à la coopération entre les nations du Moyen-Orient, en reconnaissant que la paix

- véritable et la sécurité mutuelle ne peuvent être obtenues que par le dialogue, la poursuite de la réconciliation et le développement mutuel. [7]
- 3. Le désarmement: Reconnaissant qu'à l'ère nucléaire, la paix est nécessaire à la survie de l'espèce humaine, l'objectif est de franchir le seuil de la méfiance, de renforcer la sécurité régionale et de sauvegarder les droits de l'homme et la sécurité de tous. Le Forum souligne l'importance de la maîtrise des armements et du désarmement, y compris la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et la réduction des armes conventionnelles et des forces armées à un niveau de défense suffisant qui exclut le recours à la force militaire contre d'autres pays à des fins d'attaque. Nous plaidons également en faveur d'une vérification efficace de tous les traités et accords qui pourraient être conclus en matière de désarmement.

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires : en vertu de la résolution 687 du Conseil de sécurité des Nations unies [8], le Conseil de sécurité a la responsabilité particulière de créer une Zone Exempte d'Armes Nucléaires (ZEAN) au Moyen-Orient. Les articles essentiels de l'accord peuvent inclure (i) une interdiction sans équivoque de la mise au point, des essais, de la possession, de l'acquisition ou du déploiement d'armes nucléaires ; (ii) des mécanismes solides de vérification et de contrôle pouvant inclure des inspections régulières par un organisme international, l'utilisation de technologies de contrôle et l'échange d'informations pertinentes entre les États participants ; (iii) des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour contrôler et vérifier le respect des engagements de non-prolifération, y compris l'utilisation pacifique de l'énergie et des matières nucléaires; (iv) des mécanismes de règlement des différends pouvant impliquer des négociations diplomatiques, la médiation, l'arbitrage ou la saisine d'organismes internationaux compétents; (v) des garanties de sécurité contre la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires, l'agression conventionnelle ou d'autres formes d'actions hostiles, y compris des engagements de la part des États dotés d'armes nucléaires de s'abstenir d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les États de la ZFNO; (vi) comme proposé par ailleurs dans ces mesures, des mesures de coopération régionale et de renforcement de la confiance entre les États participants afin de favoriser la confiance mutuelle et la stabilité ; (vii) des obligations de transparence et d'information exigeant des États participants qu'ils soumettent régulièrement des rapports, des déclarations ou des notifications concernant leurs activités, leurs installations et leurs matières nucléaires, et qu'ils respectent les obligations de la zone exempte d'armes nucléaires ; et (viii) l'entrée en vigueur de l'accord sur la zone exempte d'armes nucléaires, ainsi que des dispositions prévoyant l'examen périodique et le renouvellement de l'arrangement sur la base du consentement mutuel ; (ix) l'incorporation d'engagements juridiquement contraignants pour parvenir à un désarmement nucléaire complet dans un délai clairement défini et réalisable. [9]

- 4. Échanges culturels et universitaires: Reconnaissant l'importance des échanges culturels, scientifiques et universitaires pour promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et la coopération entre les peuples et pour favoriser un sens commun de la communauté et un avenir commun, le Forum préconise des programmes éducatifs, une collaboration scientifique et des échanges culturels. L'objectif est d'étendre la coopération culturelle, d'accroître l'interaction scientifique et d'élever le niveau des échanges d'informations afin d'instaurer la confiance par la solidarité.
- 5. Assemblée parlementaire : En promouvant la bonne gouvernance, en renforçant la coopération internationale et en abordant les défis et les opportunités communs, une Assemblée parlementaire peut faciliter le dialogue interparlementaire et servir de mécanisme pour encourager la coopération, la compréhension et la recherche de consensus entre les législateurs des pays du Moyen-Orient:
 - (a) faciliter les échanges sur les bonnes pratiques législatives, les processus électoraux et les structures de gouvernance. En engageant le dialogue, les parlementaires peuvent partager des idées et des expériences qui contribuent à renforcer les institutions démocratiques et à faire respecter l'État de droit dans leurs pays respectifs.
 - (b) faciliter la coopération sur les questions législatives d'intérêt mutuel, telles que les accords commerciaux, le transfert de technologie, les réglementations environnementales et les politiques de sécurité.
 - (c) fournir une plateforme pour aborder les droits de l'homme et les responsabilités, les défis sociaux et les préoccupations en matière d'égalité au-delà des frontières.
 - (d) renforcer les efforts de diplomatie publique en encourageant l'engagement et le dialogue entre les représentants élus et les citoyens.
- 6. Coopération économique : Soulignant l'importance de la coopération et de l'intégration économiques comme moyen de renforcer l'interdépendance et de réduire les disparités entre les peuples du Moyen-Orient, de favoriser la durabilité et la stabilité et de transcender les clivages historiques, le Forum plaide pour la création d'un Fonds des Nations unies pour la paix et le développement durable au Moyen-Orient.
 - Conscient de l'émergence d'un vaste espace économique, le Fonds a pour objectif de financer la reconstruction et un programme de développement durable. Reconnaissant une nouvelle dynamique géoéconomique au Moyen-Orient et la nécessité d'un mécanisme pour de plus grands partenariats d'investissement qui intègre plutôt que divise les blocs économiques, un Fonds des Nations Unies pour la paix et le développement durable au Moyen-Orient pourrait être cofinancé par:
 - (a) un mécanisme général de financement du désarmement contre la dette impliquant des accords structurés et vérifiables dans lesquels un pays s'engage à

- prendre des mesures de désarmement substantielles en échange d'un allègement ou d'une restructuration de sa dette existante [10] et
- (b) le recours à d'autres sources de financement, notamment des fonds souverains régionaux, afin de promouvoir un développement économique durable impliquant Israël, la Palestine, la Jordanie, l'Égypte, l'Arabie saoudite et d'autres pays de la région.
- 7. **Structure de gouvernance** : Le modèle de rapprochement au Moyen-Orient peut être façonné par la création ou la réforme d'institutions régionales, de mécanismes et de nouvelles plateformes pour faciliter la coopération économique, la résolution des conflits, les accords de sécurité collective et humaine ainsi que le développement durable.
 - (a) Pour traiter des questions telles que la prévention des conflits, la gestion des crises, la maîtrise des armements, la coopération économique, la sécurité humaine et le développement durable, doter les institutions de l'autorité, des ressources et des capacités nécessaires pour faciliter la coopération, contrôler le respect des engagements internationaux et arbitrer les différends entre les États membres.
 - (b) Conscient que les réponses fragmentées et sectorielles aux crises complexes sont inadéquates, le Forum préconise, à l'issue de la Conférence du Moyen-Orient sur la Paix, la Sécurité et la Coopération, la création d'une Organisation pour la sécurité et la Coopération au Moyen-Orient (OSCME). Cette organisation serait financée par les contributions de ses États participants et chargée de suivre l'évolution de la situation régionale, de faciliter les négociations diplomatiques, de mettre en œuvre des initiatives de consolidation de la paix et de traiter efficacement les conflits et les risques émergents. Ses agences pourraient être les suivantes:
 - i. Un **Conseil de Coopération** en matière de sécurité qui élabore des normes et fournit une assistance pratique pour lutter contre la prolifération des armes illicites, superviser la non-prolifération des armes de destruction massive, y compris la zone exempte d'armes nucléaires, et permettre des contacts réguliers, une coopération et un partage d'informations militaires entre les États participants.
 - ii. Un Conseil des Ministres composé des ministres des affaires étrangères des États participants du Moyen-Orient et constitué en tant qu'organe central de décision et de direction de l'Organisation. Les réunions au sommet au niveau des chefs d'État ou de gouvernement pourraient constituer l'organe de décision le plus élevé de l'OSCME.
 - iii. Un **Conseil du Risque Systémique** intégrant le retour d'information des États participants et d'autres partenaires pertinents pour permettre une gouvernance anticipative et faciliter les réponses aux chocs régionaux[11]. [Un Conseil peut être structuré comme un secrétariat doté d'un pouvoir de convocation et d'un

ensemble de protocoles pour réunir les dirigeants des États participants, d'autres institutions et organes régionaux, les délégués des Nations unies, la société civile, le secteur privé, des entités spécialisées et d'autres experts.

- iv. Un Conseil du Développement Durable qui reconnaît le caractère indissociable de la consolidation de la paix et du développement durable, doté de moyens et de mécanismes pour : (a) la coordination et l'intégration des politiques régionales (a) la coordination et l'intégration des politiques régionales ; (b) le renforcement des capacités et l'assistance technique, y compris la création d'une Alliance Pour les Risques Systémiques et la Prospective chargée de la collecte de données, du suivi et de l'analyse systémique afin d'évaluer les dangers et les risques multiples, de fournir une prospective stratégique et de formuler des politiques d'anticipation, d'adaptation et d'atténuation ; (c) l'engagement et la participation des parties prenantes ; (d) la coopération et les partenariats régionaux; et (e) le mécanisme de financement susmentionné.
- (c) Reconnaissant les droits de l'homme et les responsabilités comme un impératif existentiel, établir des mécanismes pour surveiller les violations des droits de l'homme, promouvoir la gouvernance démocratique et assurer le respect des normes et des engagements convenus. Cela pourrait impliquer la création d'institutions compétentes pour faciliter le dialogue interparlementaire, la surveillance des élections, la promotion de l'État de droit et la protection des libertés fondamentales dans tous les États membres.
- (d) Permettre des consultations, des sommets et des négociations régulières afin d'aborder les questions litigieuses, de renforcer la confiance mutuelle, de faciliter la résolution des conflits et la réconciliation.

Reconnaissant que des transitions qui semblent impensables aujourd'hui pourraient bientôt devenir possibles, ce cadre cherche à transcender les divisions, à favoriser la coopération entre les nations et les peuples, de sorte qu'un Moyen-Orient libéré de la peur puisse inventer son avenir. Tout en reconnaissant que le cadre proposé et ses mesures sont extrêmement complexes, ils ne peuvent cependant pas être remis à plus tard. "Demain est toujours trop tard! [12]

En soutenant le courage là où il y a la peur, en favorisant l'accord là où il y a le conflit et en inspirant l'espoir là où il y a le désespoir, le Forum mondial du développement durable embrasse les impératifs de la vie, les droits de l'homme universels, les responsabilités humaines intergénérationnelles, le développement durable et une culture de la paix.

Références:

[1] Le Forum Mondial du Développement Durable plaide en faveur d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur une <u>déclaration intergénérationnelle des</u>

- <u>responsabilités humaines</u>, qui serait le pendant nécessaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- [2] Le groupe de recherche sur la science des systèmes du Forum mondial pour le développement durable élabore actuellement un modèle de science des systèmes permettant de diagnostiquer et de concevoir conjointement une architecture de sécurité et un mécanisme de gouvernance viables, capables de gérer les complexités en constante évolution.
- [3] Résolution 2712 (2023). Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9479e séance, le 15 novembre 2023, http://unscr.com/en/resolutions/2712
- [4] Résolution 260 A (III) de l'Assemblée générale du 9 décembre 1948. https://documents-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/044/31/IMG/NR004431.pdf?OpenElement
- [5] Résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies du 22 novembre 1967, http://unscr.com/en/resolutions/doc/242; Résolution 338 du Conseil de sécurité des Nations unies du 13 août 1973, https://unsco.unmissions.org/sites/default/files/s-res-3381973.pdf; Résolution 377A(v) 377A(v) du 5 novembre 1950, https://www.un.org/en/sc/repertoire/otherdocs/GAres377A(v).pdf; Résolution 1397 du 12 mars 2002, https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/SRES1397.pdf;

mars 2002, https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/SRES1397.pdf; Résolution 1515 du 19 novembre 2003, http://unscr.com/en/resolutions/doc/1515; Résolution 2334 du 23 décembre 2016, http://unscr.com/en/resolutions/doc/2334.

- [6] Voir la résolution 1397 du Conseil de sécurité des Nations unies du 12 mars 2002. https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/IP%20SRES%201397.pdf. Voir également l'initiative de paix arabe de 2002. https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=a5dab26d-a2fe-dc66-8910-a13730828279&groupId=268421
- [7] Les modèles de réconciliation comprennent l'institutionnalisation d'approches à multiples facettes visant à inverser la normalisation quotidienne de la haine et de la violence. Les caractéristiques spécifiques peuvent inclure : la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, tels que des commissions de vérité ou des programmes de réparation ; des initiatives éducatives ; l'engagement de la communauté ; des mesures législatives ; la formation des forces de l'ordre ; la responsabilité des médias ; le soutien psychosocial ; la technologie et le suivi, et la collaboration internationale.
- [8] Voir la résolution 678 du Conseil de sécurité des Nations unies du 8 avril 1991, en particulier le paragraphe 14. https://www.un.org/depts/unmovic/documents/687.pdf
- [9] Une proposition de zone exempte d'armes nucléaires visant à empêcher le développement, le déploiement et l'utilisation d'armes nucléaires au Moyen-Orient a été officiellement présentée à l'Assemblée générale des Nations unies par le biais de la résolution 3263, adoptée le 29 novembre 1974.

[10] Un mécanisme de financement du désarmement contre la dette implique un accord structuré par lequel un pays s'engage à prendre des mesures de désarmement substantielles et vérifiables en échange de l'allègement ou de la restructuration de sa dette existante. La mise en œuvre peut impliquer un processus de désarmement par étapes, des mécanismes de vérification multimodaux et la création d'un organe de contrôle indépendant chargé de veiller au respect de l'accord. La communauté internationale pourrait jouer un rôle central en facilitant les négociations, en fournissant des incitations financières et en contrôlant la progression des efforts de désarmement. Ce mécanisme cherche à équilibrer la triade sécurité et paix régionales avec le développement durable au Moyen-Orient, promouvant ainsi un cadre de coopération pour traiter simultanément les trois questions.

[11] Un choc régional complexe peut être considéré comme un événement ayant de graves conséquences pour une grande partie de la population du Moyen-Orient et entraînant des risques systémiques dans de nombreux secteurs.

[12] S.E. Professeur Dr Federico Mayor Zaragoza, Président de la Fundación Cultura de Paz, Madrid, Espagne.